

SK/

REPUBLIQUE DE GUINEE

N° 081 /PRG/85

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

- O - ORDONNANCE - O -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- VU La Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;
- VU La Proclamation de la 2ème République ;
- VU L'Ordonnance n° 329/PRG/ du 18 décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République de Guinée ;
- Sur proposition du Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale .

- ORDONNE -

ARTICLE 1ER/ - Sont élus Membres du Bureau National des Anciens Combattants de la 2ème République pour compter du 28 Aout 1984 :

Président Honoraire: - Général Namory KETIA

Président: - Colonel Lamine DIALLO

1er Vice-Président: Moussa MARA Sergent-Chef /

2ème Vice-Président: Sergent-Chef El-Hadj Souleymane TOURE

3ème Vice-Président: Sergent Moriba BERETE

Secrétaire Général: Maréchal des logis Chef Ibrahima SYLLA

Secrétaire Général Adjoint: Caporal Mohamed Baba CONDE

1er Assesseur: Goa Jean JACQUES

2ème Assesseur: Sergent-Chef Moussa SAKHO

3ème Assesseur : Adjudant El-Hadj Hassana DIALLO

4ème Assesseur: Alkaly Algassimou TOURE

1er Commissaire au compte: Sergent-Chef Karamoko TOURE

2ème Commissaire au compte: Tanoudi TOURE

ARTICLE 2 / - Sont élus à la même date Membres du Bureau Exécutif des Anciens Combattants de la 2ème République :

.../....

- Présidente Colonel Lamine DIALLO
- Secrétaire Général -Maréchal des Logis Chef Ibrahima SYLLA
- Trésorier Général Sergent Fodé Lamine CAMARA
- Sécretaire à l'Organisation :Sergent-Chef El-Hadj Souleymane TOURE
- Secrétaire à la Presse -Sergent-Chef Karamoko TOURE
- Trésorier Général Adjoint : El-Hadj Sayon KEITA
- Conseiller Juridique . Sergent-Chef Moussa MARA

ARTICLE 3 /- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./.

CONAKRY, LE 30 MARS 1985

COLONEL TANSAM CONTÉ /-